

# LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE L'APRÈS-TSUNAMI

par *Kamala Marius-Gnanou* \*

Au plan financier, on estime que près de 9 milliards (M) de dollars sont nécessaires à la réhabilitation en Inde, Indonésie, Sri Lanka, mais plusieurs M de dollars seront encore nécessaires dans les dix ans à venir pour la reconstruction des systèmes économiques.

## Une catastrophe mondialisée

Selon la Banque Mondiale (1), les pertes et dommages sont évalués à 4,45 M de dollars : 60 % correspondent aux dommages, tandis que 40 % constituent des pertes en termes financiers. Cette vague géante aurait détruit près d'un tiers du réseau routier et des structures hospitalières et scolaires, 115 000 maisons, et endommagé 150 000 autres maisons. Cette catastrophe a été discriminante puisque les femmes et les enfants victimes du tsunami ont été plus nombreux que les hommes (2).

À l'inverse de Katrina, le tsunami n'a eu que peu d'impact économique, si on raisonne uniquement en termes financiers, puisque rares étaient les pêcheurs ou les agriculteurs bénéficiant d'une assurance ou d'économies à la banque. Si les industries (pétrole, gaz, nucléaire, textile) – à l'exception notable de l'industrie touristique – ont été épargnées dans la plupart des pays touchés, ce sont majoritairement les pêcheurs et, dans une moindre mesure, les agriculteurs qui paient le plus lourd tribut. Rien que dans la province d'Aceh, 70 000 pêcheurs et « aquaculteurs » vivant essentiellement de la pêche et de l'aquaculture sont morts ou disparus. En Inde, sur les 2,7 millions de personnes atteintes par le tsunami, plus des 3/4 provenaient des communautés de pêcheurs, 15 % travaillaient dans le secteur agricole et 5 % dans des micro-entreprises. Si des milliers d'ha de rizières ont été affectées par une sursalinisation mettant en péril beaucoup d'agriculteurs de ces côtes, on peut espérer qu'une partie des terres sera désalinisée après une ou deux bonnes moussons (3).

L'aide d'urgence n'a jamais été aussi massive. Dès février, le bureau des Nations-Unies évaluait les promesses d'aide à 800 M pour l'Indonésie, 300 M pour le Sri Lanka et 30 M pour les Maldives. Comme le dit Jan Egeland, secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les questions humanitaires, sur un ton provocateur : « Vous avez plus de chance aujourd'hui si vous êtes une victime du tsunami que si vous êtes la proie d'une crise africaine ! » (4). Comme la Thaïlande, l'Inde n'a pas estimé utile de faire appel à l'aide internationale publique (5). Accepter l'aide ou l'effacement

\* *Maîtresse de Conférence, Université Bordeaux 3, UMR Ades-Tempos,*

(1) Cité par **Prema-Chandra Athukorala, B.P. Resosudarno** in « The indian ocean tsunami : economic impact disaster management and lessons » *Asian economic papers*, 2005 <http://ideas.repec.org/p/pas/papers/2005-05.html>

(2) Selon le rapport d'Oxfam « L'impact du tsunami sur les femmes », en Indonésie, les femmes représentent 80 % des décès. À Cuddalore, en Inde, 3 fois plus de femmes que d'hommes ont été tuées. De même au Sri Lanka.

(3) Depuis octobre les pluies sont abondantes, notamment au Sri Lanka et en Inde (Chennai a subi des inondations fin octobre), il suffirait de débloquer les canaux d'irrigation pour que le sel reparte vers la mer.

(4) Voir la synthèse d'Alain Damour p. 16.

(5) L'Inde est hélas habituée aux catastrophes naturelles : raz de marée en Orissa, tremblement de terre du Gujerat et du Kashmir, etc.

éventuel de leur dette contraignait ces pays émergents à ne plus bénéficier par ailleurs des nombreux prêts des organismes internationaux. À l'inverse du tremblement de terre du Kashmir pakistanais ou des diverses crises africaines, le tsunami a suscité un élan humanitaire et une aide massive sans précédent (6).

## À l'heure de la réhabilitation-reconstruction

Malgré de nombreux dysfonctionnements, les acteurs locaux sri lankais, même dans les zones sous contrôle du LTTE (« Tigres tamouls »), s'accordent à dire que la phase d'urgence a été relativement bien maîtrisée, si on se réfère au faible nombre de morts post-tsunami : en effet, dès le lendemain de la catastrophe, les efforts se sont concentrés sur l'installation d'abris, l'approvisionnement, les soins médicaux pour les populations totalement démunies et la réhabilitation des infrastructures routières (7).

Les ONG voulaient absolument une action rapide et visible qui puisse montrer leur efficacité à leurs donateurs. Ainsi, au Tamil Nadu, dans l'élan de générosité des donateurs, des milliers de bateaux ont été donnés aux pêcheurs sans vérification, en l'absence de tout enregistrement des embarcations détruites (8).

Ce qui frappe, dans la plupart des pays, c'est le manque de coordination entre les ONG et les différents organismes publics : des centaines d'organisations se sont précipitées pour reconstruire rapidement les habitations, mais leurs constructions ne répondaient pas aux attentes des victimes (9). Dans d'autres cas, les organisations sont tributaires de la lenteur administrative, en particulier en ce qui concerne l'acquisition des terrains (10). Quant aux victimes, elles n'ont pas d'autre choix que de prendre leur mal en patience. Elles déplorent que ces abris temporaires soient leur futur domicile pendant des années (11). Au Sri Lanka comme en Indonésie, six mois après la catastrophe, plus de 75 % des personnes déplacées vivaient encore dans les camps ou dans la famille.

On peut déjà craindre qu'une vision technocratique de la réhabilitation – sous prétexte de visibilité, d'efficacité et de comptes à rendre – ne l'emporte sur une vision participative du développement et une gestion intégrée des zones côtières.

## Nécessité d'une gestion intégrée des zones côtières

Un des enjeux de la reconstruction est la réhabilitation des mangroves, le reboisement et le développement de la forêt le long

(6) Cf. les articles de la seconde partie du dossier.

(7) D'une certaine manière, les faits ont donné raison à MSF qui estimait que les problèmes de santé étaient mineurs par rapport aux enjeux en termes de reconstruction, qui ne sont pas forcément du ressort de bon nombre d'ONG qui ont tendance à penser la reconstruction au même titre que l'urgence, dans une vision à trop court terme, sous prétexte de devoir rendre des comptes rapidement.

(8) Lire p. 19 la contribution d'Alain le Sann.

(9) En Inde par exemple, on a vu ainsi apparaître très rapidement des lotissements de maisons préfabriquées au-delà des routes littorales, pour des pêcheurs qui refusent de s'installer à 300 m de la mer comme le préconise la loi littorale.

(10) Plusieurs ONG attendent toujours un titre de propriété en bonne et due forme avant d'entamer la construction des logements définitifs.

(11) Elles redoutent également que la communauté internationale ne se désintéresse de leur sort.



des côtes, la reconstruction d'immeubles et autres infrastructures dans des zones moins exposées à ce type de catastrophes, en tenant compte des intérêts des communautés locales. En effet, les régions littorales dont les mangroves et les dunes avaient été rasées pour les activités humaines (constructions, tourisme, agriculture, aquaculture, déforestation) ont été les plus touchées (12). Or, en Inde par exemple, les pêcheurs ont été repoussés dans des zones vulnérables aux catastrophes, à cause de la construction de complexes touristiques. Les mangroves, qui avaient toujours joué le rôle de freins, même limités, contre les vagues, disparaissent de plus en plus (13).

Selon le projet de reconstruction post-tsunami de la Banque mondiale, d'un montant de 465 millions de dollars, les personnes qui ont perdu leurs maisons dans l'État de Tamil Nadu et l'Union des territoires de Pondichéry devraient progressivement construire de nouvelles maisons plus résistantes aux séismes et aux cyclones, à l'extérieur de la zone de réglementation côtière et à une bonne distance de sécurité de la plage, soit au moins 300 m. Or, on se trouve en face d'un dilemme : d'une part, pour la facilité de leur travail de tous les jours, les pêcheurs veulent impérativement rester à proximité de l'océan ; d'autre part, pour leur sécurité, leurs maisons ne doivent pas se trouver en front de mer. À cela, il faut ajouter le problème de la propriété foncière au sein des communautés pauvres de pêcheurs, car la majorité de ces personnes n'ont pas de titre de propriété des terres qu'elles occupent. En effet, ces droits de propriété ont, traditionnellement, été décidés par la communauté (14).

Si le dilemme est loin d'être résolu concernant les communautés de pêcheurs, on peut, en revanche, déjà observer que moins de six mois après le tsunami, bon nombre d'hôtels, en Thaïlande, Inde et Sri Lanka, ont été reconstruits quasiment à l'identique, à moins de 100 m du littoral, avec des protections éventuelles se limitant à des murs de 3 m de hauteur polluant visuellement les littoraux. Les intérêts économiques semblent donc, encore une fois, largement primer sur les enjeux environnementaux.

La reconstruction ne sera une réussite que si les communautés locales, la société civile et les autorités locales sont fortement impliquées dans la gestion intégrée des littoraux. Tous ces pays, qui ont notamment une longue expérience du micro-crédit auprès des femmes, devraient utiliser cette aide pour favoriser les activités génératrices de revenu et renforcer le pouvoir d'action et de décision des communautés littorales trop longtemps marginalisées. Tout l'enjeu est de faire en sorte que le processus de réhabilitation-reconstruction soit aussi transparent, vérifiable et équitable qu'il puisse l'être (15).

**Kamala Marius-Gnanou**

(12) Depuis des années, en Inde comme au Sri Lanka, des organisations écologistes ne cessent de mettre en garde les autorités contre la vulnérabilité accrue des rivages et de demander qu'on arrête de raser les mangroves et les dunes. Les parcs protégés en Inde (Pichavaram et Muthupet) et au Sri Lanka (Yala et Bundal) ont été épargnés grâce à la végétation de mangroves et aux dunes de sable.

(13) Ce qui est vrai pour l'Inde l'est aussi pour le Sri Lanka, les Maldives, la Thaïlande, et bien sûr l'Indonésie, pays le plus touché. Cf. le dossier « Crise mondiale de la pêche : un test pour le développement durable », *Economie & Humanisme* n° 358, 2001.

(14) Le problème se pose de la même manière au Sri Lanka.

(15) C'est à dire éviter de détourner l'aide et d'aggraver les tensions des villages entre la communauté des pêcheurs et les autres communautés, (les Dalits en Inde).